



LISTE DE CONTRÔLE DU FONDS D'AIDE AUX ENTREPRISES DE MUSIQUE

Réception des demandes par courriel seulement : Le formulaire de demande rempli et les documents de soutien doivent être présentés par lien Dropbox ou Google Drive. Le dossier doit être étiqueté ainsi : « Nom de l'artiste – Programme demandé ». Tous les documents doivent être en format PDF. Les liens aux dossiers de demande doivent être envoyés par courriel à music@mbfilmmusic.ca avant 17 h le jour de la date limite. Les demandes présentées dans plusieurs courriels seront refusées. Pour être admissibles, les demandes doivent être reçues par Musique et film Manitoba avant le début de toute initiative proposée et avant que toute dépense soit engagée.

Nouveaux demandeurs : Musique et film Manitoba aimerait vous aider à préparer la meilleure demande de financement possible. Veuillez fixer un rendez-vous avec notre [coordonnatrice des programmes de musique](#) au moins 30 jours avant la date limite afin de vous assurer que vous comprenez bien nos programmes et leurs exigences.

Veuillez joindre les documents énumérés ci-dessous au formulaire de demande. Le fait de ne pas inclure tous les renseignements demandés pourrait entraîner le rejet de votre demande, car elle sera considérée comme incomplète.

- 1. CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT OU STATUTS CONSTITUTIFS DE L'ENTREPRISE** – Tous les demandeurs aux programmes de Musique et film Manitoba doivent être des entreprises enregistrées ou constituées en société au Manitoba. Vous pouvez enregistrer votre entreprise ou la constituer en société à l'[Office des compagnies](#). Les nouveaux demandeurs aux programmes de Musique et film Manitoba doivent fournir une copie PDF du certificat ou des statuts constitutifs.
- 2. BUDGET DÉTAILLÉ** – Indiquez les dépenses admissibles ainsi que les recettes et les dépenses annuelles prévues.
- 3. PROFIL DE L'ENTREPRISE**
- 4. BIOGRAPHIES ET DOSSIERS DE PRESSE DES ARTISTES** – Fournir la biographie et le dossier de presse de tous les artistes représentés par l'entreprise (le cas échéant).
- 5. PLAN D'AFFAIRES DÉTAILLÉ** – Un plan d'affaires complet décrivant les initiatives et les objectifs précis. Pour les entreprises émergentes, un plan d'un an est requis. Pour les entreprises établies, un plan de deux ans est requis.
- 6. PLAN DE FINANCEMENT** – Les demandeurs doivent fournir la preuve écrite de leur capacité financière à mener à bien le projet. Un plan de financement doit être soumis avec la demande. Le plan de financement peut consister en une déclaration écrite indiquant comment le demandeur prévoit de financer le déficit budgétaire non couvert par le financement de Musique et film Manitoba ou d'autres fonds et revenus.
- 7. DEMANDES DE FINANCEMENT ADDITIONNEL** – Les demandeurs aux programmes de Musique et film Manitoba sont encouragés à faire demande à FACTOR ou à d'autres organismes de financement pertinents et à informer Musique et film Manitoba des montants demandés et confirmés. Les demandes de renseignements auprès de FACTOR peuvent être adressées au coordonnateur de l'évaluation régionale de l'agence chez Manitoba Music au 204 942-8650.

FORMULAIRE DE DEMANDE DU FONDS D'AIDE AUX ENTREPRISES DE MUSIQUE

Chaque partie doit être remplie au complet. Les demandes incomplètes seront refusées. Assurez-vous d'avoir lu et compris toutes les lignes directrices du programme avant de présenter votre demande. Les formulaires illisibles de même que les formulaires remplis au crayon ne seront pas acceptés.

Volet : Entreprises émergentes Entreprises établies

PARTIE I – DEMANDEUR

Veillez noter que les demandeurs aux programmes de Musique et film Manitoba doivent avoir au moins 18 ans. Si un demandeur ne répond pas au critère d'âge minimum, un parent ou un tuteur légal peut présenter la demande en son nom, à condition que ce dernier accepte les conditions établies dans les lignes directrices du programme.

NOM DE L'ENTREPRISE MANITOBAINE ENREGISTRÉE OU CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ :

se référer aux lignes directrices

ENTREPRISE MANITOBAINE ENREGISTRÉE
OU
CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ Régime fédéral Régime provincial

PERSONNE-RESSOURCE : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

SITE WEB : _____

AUTORISATION DE COMMUNICATION

Par la présente, le demandeur autorise les personnes énumérées ci-dessous à communiquer et à partager des informations avec Musique et film Manitoba, au nom du demandeur, concernant tous les aspects de cette demande, les contrats avec Musique et film Manitoba, les rapports de coûts et tous les autres livrables associés à cette demande. Le demandeur autorise également Musique et film Manitoba à communiquer avec elles. Musique et film Manitoba devra être informée par écrit si le demandeur souhaite supprimer ou ajouter des personnes ou mettre fin à cette autorisation de communication.

NOM : _____ RÔLE DANS L'INDUSTRIE : _____

COURRIEL : _____ TÉLÉPHONE : _____

NOM : _____ RÔLE DANS L'INDUSTRIE : _____

COURRIEL : _____ TÉLÉPHONE : _____

PARTIE II – PLAN D’AFFAIRES

Veillez joindre un plan d'affaires détaillé au présent formulaire. Ce plan doit indiquer de façon très détaillée ce que vous comptez faire pour développer votre entreprise. Pour les entreprises émergentes, ce plan doit couvrir la prochaine année d'activité, alors que pour les entreprises établies, il doit couvrir les deux prochaines années. Les points ci-dessous doivent faire partie de tout plan d'affaires de base. **Ces points sont donnés à titre indicatif seulement et ne constituent pas une liste exhaustive :**

1. Aperçu de l'entreprise
 - Historique de l'entreprise
 - Liste des dirigeants et des directeurs
 - Sorties de disques et chiffres de ventes
 - Activités de promotion
 - Plans de distribution (pour les maisons de disque et les gérants seulement)
 - Liste des concerts précédents (pour les présentateurs de musique seulement)
 - Autres renseignements pertinents sur l'entreprise (Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux et nombre d'abonnés à votre liste électronique)

2. But du projet
 - Objectifs de l'entreprise pour la prochaine année ou les deux prochaines années
 - Explications sur la façon dont l'aide financière contribuera à la croissance de votre entreprise
 - Détails concernant les projets spéciaux, les nouvelles initiatives, les produits, les collaborations ou les modèles d'affaires pouvant être entrepris grâce au financement
 - Méthodes d'évaluation des initiatives à être entreprises dans le plan d'affaires

3. Mise en marché et promotion – moyens de promotion et de publicité :
 - Radio, télévision, Internet
 - Équipe de mise en marché
 - Autres renseignements pertinents sur la mise en marché

4. Plan d'exploitation et ressources humaines :
 - Description des activités quotidiennes
 - Partenaires et collaborateurs
 - Manière dont ces personnes constituent un atout pour votre entreprise

Évaluation FACTOR (le cas échéant) : _____

Les rapports de coûts sont-ils à jour pour tous les dossiers ouverts? Oui Non S. O.

ACTIVITÉS INTERNES (EXCLUS LA SOUS-TRAITANCE)

Veillez cocher toutes les cases qui s'appliquent :

- | | | |
|--|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Production | <input type="checkbox"/> Gérance | <input type="checkbox"/> Maison de disque |
| <input type="checkbox"/> Mise en marché | <input type="checkbox"/> Distribution | <input type="checkbox"/> Présentateur de musique |
| <input type="checkbox"/> Ventes directes (au détail, par courrier ou en ligne) | <input type="checkbox"/> Autre | _____ |

NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN : _____

NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL : _____

PARTIE III – ARTISTES REPRÉSENTÉS PAR L'ENTREPRISE

Veillez énumérer toutes vos sorties d'albums au cours des derniers 12 à 24 mois. Au besoin, joignez une feuille supplémentaire au formulaire.

Les présentateurs sont priés de joindre une liste des concerts présentés au cours des 12 derniers mois.

ARTISTE	TITRE	DISTRIBUTEUR	RÉSIDENT MANITOBAIN (O/N)	VENTES

Veillez énumérer les titres que vous comptez sortir au cours des 12 prochains mois. Au besoin, joignez une feuille supplémentaire au formulaire. Les présentateurs sont priés de joindre une liste des concerts à être présentés au cours des 12 prochains mois.

ARTISTE	DISTRIBUTEUR	RÉSIDENT MANITOBAIN (O/N)

PARTIE IV – RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT DU PLAN D’AFFAIRES

PARTENAIRES FINANCIERS :

MONTANT

Si vous avez reçu des confirmations de financement d'autres partenaires financiers, veuillez joindre les lettres d'engagement à votre demande. Sinon, indiquez les montants demandés à chacun d'eux :

FACTOR / MUSICACTION _____ \$

Conseil des arts du Canada _____ \$

Conseil des arts du Manitoba _____ \$

_____ \$

AIDE FINANCIÈRE TOTALE DEMANDÉE _____ \$

PARTIE V – PLAN DE FINANCEMENT

Veuillez expliquer comment le demandeur prévoit de financer le déficit budgétaire non couvert par le financement de Musique et film Manitoba. Cela peut inclure d'autres sources de financement public, une épargne personnelle, un compte d'entreprise, etc.

Les demandes ne seront acceptées que par courriel à music@mbfilmmusic.ca.

En apposant votre signature ci-dessous, vous indiquez que tous les renseignements fournis à chaque étape de l'entente avec Musique et film Manitoba sont véridiques et exacts et vous autorisez Musique et film Manitoba à vérifier tous les coûts déclarés dans le cadre de celle-ci.

DEMANDE PRÉSENTÉE PAR _____ LE _____ 20____.

SIGNATURE : _____

SIGNATURE DU DEMANDEUR (si autre que ci-dessus) : _____

DATE : _____

À NOTER

Les demandes ne seront traitées que lorsque tous les documents nécessaires auront été reçus et que toutes les demandes d'information concernant les demandes auront été satisfaites.

Les demandes doivent être dûment remplies à l'aide des formulaires de demande à jour fournis par Musique et film Manitoba. Les documents rédigés personnellement seront refusés.

Les documents de demande ne seront PAS retournés. Tous les documents déposés deviennent la propriété de Musique et film Manitoba.

L'approbation de toutes les demandes est à la discrétion de Musique et film Manitoba. Musique et film Manitoba pourrait imposer des modifications au budget présenté.

Il incombe au demandeur d'informer Musique et film Manitoba de toute modification apportée au budget initial, à l'orientation artistique ou à la structure de financement du projet afin que le projet demeure admissible pour le financement.

Les demandeurs doivent conserver les copies originales des reçus qu'ils présentent avec le rapport final. Seules les numérisations, les copies numériques et les photocopies des reçus originaux doivent accompagner la documentation relative au rapport final. Tout rapport final soumis avec les reçus originaux sera retourné au demandeur pour que celui-ci le présente dans le format adéquat.

Musique et film Manitoba se réserve le droit d'effectuer une analyse aléatoire des factures et des chèques compensés, quel que soit le budget du projet. Pour ce faire, Musique et film Manitoba devra communiquer avec les fournisseurs et bénéficiaires aux fins de vérification. Ne fournissez pas de factures qui ne peuvent pas être vérifiées.